

La municipalité se met à jour sur l'intégration des voies privées dans le domaine public



La municipalité se met à jour sur l'intégration des voies privées dans le domaine public

C'est sous la présidence du maire, Jean-Michel Blay, que s'est tenue, le 28 mai, la réunion du conseil municipal où dix délibérations étaient à l'ordre du jour, lesquelles ont été votées à l'unanimité.

Dans le cadre d'un marché public et d'une procédure adaptée, l'attribution des travaux d'assainissement de réhabilitation du réseau des eaux usées et eaux pluviales de la rue des Génévriers a été attribuée à l'entreprise Acchini. Coût des travaux 99.605 € ht, subvention de l'agence de l'eau 30 %.

La commune participera au fonds de solidarité d'aides aux jeunes en difficultés (insertion sociale et professionnelle) pour un montant de 150 euros et au fonds de solidarité logement, FSL, pour un montant de 200 euros. Le FSL est financé par le Conseil Général, la CAF, la MSA, les bailleurs sociaux, EDF, GDF Suez, SDEG, les distributeurs d'eau, les communes et intercommunalités.

Deux lots sur les trois restants au Parc urbain de Fleurian ont été vendus pour 57.000 euros et 54.000 euros. De nombreuses parcelles de petites surfaces ont été acquises chemin des Trouilles et chemin de la Salière. D'autre part, l'impasse et la place situées derrière la caserne des pompiers deviennent impasse et place du Picharot (nom du ruisseau qui coule à cet endroit), tel qu'indiqué sur le plan napoléonien de 1810. Le nom de la place des Carmes (ancien jardin du couvent des Carmes) est officiellement acté car ne l'ayant pas été auparavant.

Au chapitre des questions diverses, le maire Jean-Michel Blay, confirme que le contrat « Centre bourg » a été approuvé par la Région Occitanie. Enfin, la fête des associations aura lieu le 7 septembre avec une formule renouvelée et plus d'animations.